



**CHOISY-le-ROI**  
Place Gabriel Péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
Service urbanisme

*à rappeler dans toute correspondance*

**DOSSIER : N° DP 094 022 25 00075**  
Déposé le : 23/05/2025  
Demandeur : Monsieur DARRAS Patrice  
Sur un terrain sis à : 14 rue de l'Insurrection  
Parisienne à Choisy-le-Roi (94600)  
Références cadastrales : 22 B 25  
Nature des travaux : Division de parcelle

**MONSIEUR DARRAS PATRICE**  
**14 RUE DE L'INSURRECTION PARISIENNE**  
**94600 CHOISY-LE-ROI**

**CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE**  
**Délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire de la commune de Choisy-le-Roi certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 25 00075, déposée le 23/05/2025 par Monsieur Patrice DARRAS. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 06/06/2025.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 24/07/2025.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **25 AOUT 2025**.

**A Choisy-le-Roi, le 01/08/2025**

**Le Maire,**

  
THIERRY DANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS :** L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.